



## Aménager de manière spécifique les espaces publics des zones inondables

### Contexte

Les fonds de vallée, principales zones à risques lors d'inondations, ne sont pas préparés à canaliser et évacuer les trop-pleins d'eau lors de fortes pluies entraînant d'importants dégâts autant matériels qu'humains.

Il existe pourtant différentes techniques, dites alternatives, qui proposent une réponse à la gestion « tout tuyau » couramment répliquée en zone urbaine. Ces techniques reposent sur deux principes : le stockage temporaire des eaux pour réguler les débits et réduire les vitesses d'écoulement et l'infiltration des eaux dans le sol, si possible, pour réduire les volumes s'écoulant vers l'aval.

### Développement de l'action

Le plan pluie de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit que « le Gouvernement préviendra la construction en zones inondables ou veillera à son adaptation par des mesures architecturales et urbanistiques spécifiques ». Ces mesures peuvent aussi être adaptées aux zones déjà bâties qui présentent d'importants risques d'inondations.

- Relever les zones à risques et les inclure dans le schéma directeur « Nature » (action 67)
- Faire une liste des techniques disponibles (noues, puits d'infiltration, chaussées réservoirs...) et identifier des propositions d'aménagements sur l'espace public dans les zones à risques.
- Discuter, lors des séances de la coordination eau (action 71), sur les possibilités de réalisation, de prise en charge et de répartition des coûts d'aménagement.
- Proposer un plan de rénovation progressif des espaces publics situés en zones inondables et démarrer les travaux.
- Communiquer auprès des riverains et faire connaître les techniques existantes à l'échelle de la parcelle (faire des liens vers le travail du facilitateur éco-construction de la Région).

### Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : éliminer les rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel lors de fortes pluies.

Empêcher les dégâts causés par les inondations.

Economiques : réduire les coûts de réhabilitation des espaces dégradés

Sociaux : sécuriser les habitations situées en zones à risque et valoriser l'image de l'eau en ville

### Indications de calendrier

A initier courant 2010

### Acteurs

Pilote(s)	Service Voirie
Service(s)	Environnement
Autre(s)	Coordination eau (action 71), facilitateur éco-construction

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre de ★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)

67, 71